



SAINTE-JULIE

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

« PREMIER » PROJET DE RÈGLEMENT P1101-66 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN D'AJOUTER, À TITRE D'USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS, LES FONDATIONS ET ORGANISMES DE CHARITÉ DANS LA ZONE I-153

AVIS est donné par la soussignée que le Conseil municipal, à la suite de l'adoption de la résolution n°17-728 lors de la séance du 18 décembre 2017 pour le projet de Règlement P1101-66 amendant le Règlement de zonage 1101, tiendra une assemblée publique de consultation le **22 janvier 2018** à compter de 19h30, en la salle du Conseil, située à l'hôtel de ville de Sainte-Julie, 1580, chemin du Fer-à-Cheval, en conformité avec les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

L'objet de ce règlement vise à modifier la grille des usages et des normes de la zone I-153 dans le but d'y permettre les activités associées à l'usage « fondations et organismes de charité » à titre d'usage spécifiquement permis, et ce, à des fins de bureaux seulement.

Les dispositions du présent projet de règlement visent la zone industrielle I-153 du territoire de la ville de Sainte-Julie.

I-153 : Comprend les propriétés localisées entre le 2071 et le 2161 inclusivement du côté sud de la rue Léonard-De Vinci;

Au cours de cette assemblée publique, la mairesse (ou un autre membre du Conseil désigné par le Conseil) expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Veuillez prendre note que le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau de la soussignée à l'hôtel de ville situé au 1580, chemin du Fer-à-Cheval, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures de bureau.

DONNÉ À SAINTE-JULIE, ce 9 janvier 2018.

La greffière de la Ville,

Nathalie Deschesnes, OMA
Avocate